

Gestion des substances dangereuses dans le secteur des équipements électriques et électroniques

Prévention et maîtrise des risques, obligations de communication et de déclaration, modalités de contrôle

OBJECTIFS

Formation généraliste à destination des industriels du secteur des Industries Électriques Électroniques et de Communication, dans un contexte de renforcement des exigences liées à la gestion des substances réglementées dans une recherche de transparence et de développement de l'économie circulaire.

LES +

- Possibilité d'adresser vos questions aux intervenants à l'issue de la réunion si vous souhaitez obtenir plus d'informations sur les thématiques abordées.
- Des modules complémentaires, plus spécifiques à certaines thématiques, pourront être élaborés en fonction des attentes des participants.

INFOS PRATIQUES

Publics concernés :

Responsables QSE, Achats, R&D, exploitants de sites industriels

Durée :

1 journée (7 heures)
9h/12h - 13h/17h

Tarif :

840€ HT par personne (TVA 20%)
(formation non éligible au CPF et à toute prise en charge. Nous vous conseillons de contacter votre OPCO)

PROGRAMME

Introduction

Règlementations applicables aux substances et mélanges dangereux

- Utilisation dans les produits
- Utilisation dans les installations industrielles

Définition et sources des substances réglementées

- REACH
- CLP
- Polluants organiques persistants
- RoHS
- Nanomatériaux
- DEEE
- Spécificités sectorielles

FOCUS Base de données ECHA sur les réglementations applicables aux différentes substances

Rôle des différents acteurs d'une chaîne d'approvisionnement

Gestion de substances réglementées dans le processus de fabrication ou d'assemblage

Gestion de substances réglementées dans les produits mis sur le marché

FOCUS Exemple des plastiques recyclés

Obligations en matière de déclarations et de communication d'informations

- Au sein de la chaîne d'approvisionnement

FOCUS Communication sur les utilisations et conseils d'utilisation en toute sécurité

- Aux consommateurs
- Aux opérateurs de traitement en fin de vie
- Aux agences européennes et françaises

FOCUS Exemple de la base de données SCIP

Obligations en matière d'étiquetage et d'emballage

Modalités de contrôle aux niveaux français et européen

- Obligations et modalités d'autocontrôles
- Responsabilité contractuelle
- Contrôles de police administrative

Intervenants



Matthieu WEMAERE, avocat

Inscrit aux barreaux de Paris et de Bruxelles. Son cabinet est spécialisé en droit de l'environnement, du climat et du développement durable. Il exerce des activités de conseil et de contentieux pour le compte de clients publics et privés



Arthur VANDENBERGHE

Chargé de mission Énergie & Environnement au sein de la FIEEC - Pilote le groupe de travail Substances de la FIEEC